



CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'une consultation public a eu lieu le 20 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement numéro 2019-15 modifiant le règlement numéro 2008-12 :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

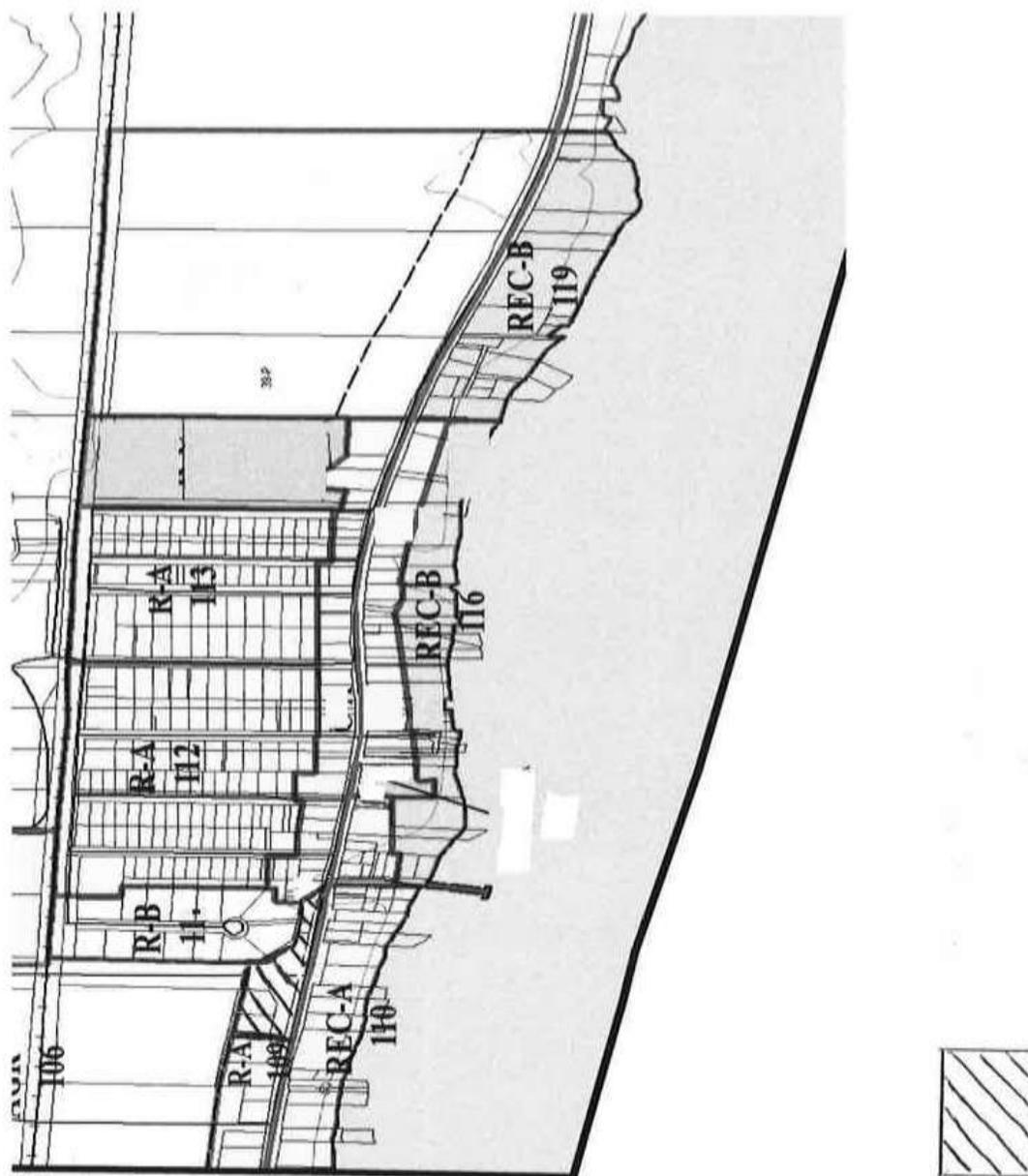
ARTICLE 2

Le plan de zonage est modifié de la façon suivante;

1-La zone C-A 115 est agrandie à même les zone R-A 109 et R-B 111, tel que montré en annexe A au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



Adoptée à l'unanimité.



5. **MANDAT POUR DÉBITMÈTRE – INFRA-CONEILS**

Point reporté.

6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2019-06-148

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à 19 h 16.

Adoptée.

.....
Eric Trépanier
Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière